

Etudes, Maîtrise d'Œuvre et Expertises :

- Sol et sous-sol
- Eaux souterraines et superficielles
- Assainissement - Environnement
- Carrières - Installations classées

Département de la Dordogne

S.A.S. BARBARIE

Commune de LA CHAPELLE FAUCHER
Site de fabrication de caisses-palettes et palettes en bois

COMPTE-RENDU D'ANALYSES DE SOLS

DO-10-07-14 216

DE-10-07-12 255

- Septembre 2010 -

Etudes, Maîtrise d'Œuvre et Expertises :

- Sol et sous-sol
- Eaux souterraines et superficielles
- Assainissement - Environnement
- Carrières - Installations classées

Département de la Dordogne

S.A.S. BARBARIE

**Commune de LA CHAPELLE FAUCHER
Site de fabrication de caisses-palettes et palettes en bois**

COMPTE-RENDU D'ANALYSES DE SOLS

DO-10-07-14 216

DE-10-07-12 255

Sur demande de **M. Gilles BARBARIE**, Président Directeur Général de la **S.A.S. BARBARIE**, le Bureau d'Etudes SOL-HYDRO-ENVIRONNEMENT a organisé la réalisation d'analyses de sols sur le site de fabrication de caisses-palettes et palettes en bois de **LA CHAPELLE FAUCHER**.

Ces prestations entrent dans le cadre de l'article 4 de l'Arrêté Préfectoral n°081721 du 02 septembre 2008, suite à l'arrêt de l'activité de traitement du bois sur ce site.

Elles portent sur la réalisation d'analyses de sols sur le traceur du produit de traitement du bois utilisé lors de l'exploitation de cette activité, ainsi que sur les hydrocarbures totaux.

Le présent document représente le compte-rendu de cette intervention.

I - ECHANTILLONNAGE :

- ↳ Date des prélèvements : 26 juillet 2010.
- ↳ Emplacement : dans l'emprise du site de la S.A.S. BARBARIE, commune de LA CHAPELLE FAUCHER.
Deux échantillons ont été prélevés respectivement :
 - en amont topographique et hydrologique de l'ancien dispositif de traitement du bois, 80 m environ au Nord-Ouest de celui-ci ;
 - en aval topographique et hydrologique de ce dispositif, 60 m environ au Sud-Est de celui-ci.

(Cf. Plan annexé)

- ↳ Conditions de prélèvements :

Les prélèvements ont été réalisés par S.H.E., à la tarière à main.
Chacun des échantillons est issu d'un mélange homogène de prélèvements à profondeurs comprises entre 20 et 60 cm.

II - NATURE DES ESSAIS REALISES :

Sur chacun des 2 échantillons, respectivement amont et aval, deux analyses ont été réalisées :

II.1 Dosage des hydrocarbures totaux :

Ces analyses ont été réalisées par le Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche de la Dordogne.

Le rapport d'essai est joint en annexe de ce compte-rendu.

II.2 Dosage du Bore :

Le produit de traitement du bois qui a été utilisé sur ce site par la S.A.S. BARBARIE a été représenté uniquement par le « SINESTO B ».

Compte tenu de sa composition chimique (*cf. extrait de fiche de données de sécurité annexée*), le traceur représentatif qui a fait l'objet d'analyses de sols est le Bore.

Ces analyses ont été réalisées par l'Institut Technologique F.C.B.A..

Le rapport d'essai est joint en annexe de ce compte-rendu.

III - RESULTATS – COMMENTAIRES :

Les résultats obtenus sont récapitulés dans le tableau suivant :

	Dosage hydrocarbures totaux (mg/kg de mat. sèche)	Bore (mg/kg de mat. sèche)
Echantillon AMONT	19,6	21,9
Echantillon AVAL	41,2	18,9

Commentaires :

- Hydrocarbures totaux :

Bien que la concentration en hydrocarbures totaux soit supérieure, pour l'échantillon aval, à celle de l'échantillon amont, les valeurs obtenues sont très faibles.

Il s'agit de concentrations non significatives et non représentatives de sources de pollution.

A titre indicatif, ces valeurs sont très inférieures à la V.D.S.S. (*Valeur de Définition de Source Sol : concentration à partir de laquelle on considère qu'un sol est pollué par la substance concernée – BRGM 2002*), et à la V.C.I. (*valeur de constat d'impact : concentration à partir de laquelle on considère qu'il y a un risque sanitaire ou environnemental et qu'une étude détaillée des risques est nécessaire – BRGM 2002*).

Celles-ci sont respectivement de 2 500 mg/kg MS (V.D.S.S.) et 5 000 mg/kg MS (V.C.I.).

- Bore (traceur du produit de traitement du bois) :

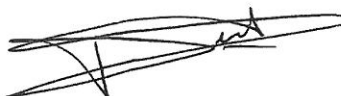
Les valeurs ne montrent pas d'augmentation de concentration entre l'échantillon amont et l'échantillon aval.

Ces valeurs sont représentatives de la teneur moyenne en bore des sols dans les zones de climat tempéré, qui se situe dans une fourchette comprise habituellement entre 5 et 80 mg/kg de M.S..

Ces résultats ne mettent pas en évidence d'indice de pollution sur les paramètres analysés.

A MARSAC SUR L'ISLE, le 10 septembre 2010

Sarah BERTAUX



ANNEXES

- ✓ Plan de situation
- ✓ Rapport d'essai - Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche :
HYDROCARBURES TOTAUX
- ✓ Rapport d'essai - F.C.B.A. : BORE
- ✓ Extrait de la fiche de donnée de sécurité du produit de traitement du bois
« SINESTO B ».



RAPPORT D'ESSAI

**Laboratoire Départemental d'Analyse
et de Recherche de la Dordogne**

DOSAGE HYDROCARBURES TOTAUX



Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche
Agro-Alimentaire - Biologie Vétérinaire - Environnement

Agréé par les Ministères de l'Agriculture, de la Santé, de l'Environnement

Coulounieix-Chamiers le : 04 août 2010

Ligne directe : 05.53.06.85.77

Références Client

SOL HYDRO ENVIRONNEMENT
MARSAC SUR L'ISLE

SOL HYDRO ENVIRONNEMENT

Parc d'activités de Saltgourde

9 Boulevard Henry Jacquement

24430 MARSAC SUR L'ISLE

Copie à :

RAPPORT D'ESSAI

Réf. commande :

Dossier : 100726 025350 01 / 080105

Site	Prélèvement	Prétraitement des échantillons
Nom :	Date de prélèvement : 26/07/10	Lyophilisation selon Norme NF EN ISO 16720.
Pt de prelev. : AMONT SAS LA BARBARIE	Heure de prélèvement : 11:00	Echantillonnage selon Norme NF ISO 11464.
Commune : LA CHAPELLE FAUCHER	Date de réception : 26/07/10	Conservation selon Norme ISO 5667-15.
Préleveur : DEMANDEUR	Date de début analyse : 27/07/10	Minéralisation selon Norme NF EN 13346.
Remarques : Néant		

Paramètres	RESULTAT	Unité	Limite de qualité	Méthodes
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES				
Hydrocarbures totaux	19.6	mg/kg		NF EN 14039

= paramètre hors norme (*) extraites de la Directive européenne N°86-278 du 12 Juin 1986

☑ = paramètre accrédité (e.c.) = en cours d'analyse N.M. = non mesuré

Conclusions :

Par délégation, le chef de service

Laurent LEY

Les résultats du présent essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai, et il n'est pas possible pour le laboratoire d'étendre les propriétés de cet objet à un lot ou à une population.
La reproduction du rapport n'est autorisée que sous la forme de fac-similé intégral.
Pour déclarer au non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.



Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche
Agro-Alimentaire - Biologie Vétérinaire - Environnement

Agréé par les Ministères de l'Agriculture, de la Santé, de l'Environnement

Coulounieix-Chamiers le : 04 août 2010

Ligne directe : 05.53.06.85.77

Références Client

SOL HYDRO ENVIRONNEMENT
MARSAC SUR L'ISLE

SOL HYDRO ENVIRONNEMENT

Parc d'activités de Saltgourde

9 Boulevard Henry Jacquement

24430 MARSAC SUR L'ISLE

Copie à :

RAPPORT D'ESSAI

Réf. commande :

Dossier : 100726 025350 02 / 080106

Site	Prélèvement	Prétraitement des échantillons
Nom :	Date de prélèvement : 26/07/10	Lyophilisation selon Norme NF EN ISO 16720.
Pt de prelev. : AVAL SAS LA BARBARIE	Heure de prélèvement : 11:00	Echantillonnage selon Norme NF ISO 11464.
Commune : LA CHAPELLE FAUCHER	Date de réception : 26/07/10	Conservation selon Norme ISO 5667-15.
Préleveur : DEMANDEUR	Date de début analyse : 27/07/10	Minéralisation selon Norme NF EN 13346.
Remarques : Néant		

Paramètres	RESULTAT	Unité	Limite de qualité	Méthodes
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES				
Hydrocarbures totaux	41.2	mg/kg		NF EN 14039

☐ = paramètre hors norme (*) extraites de la Directive européenne N°86-278 du 12 Juin 1986

☐ = paramètre accrédité (e.c.) = en cours d'analyse N.M. = non mesuré

Conclusions :

Par délégation, le chef de service

Laurent LEY

Les résultats du présent essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai, et il n'est pas possible pour le laboratoire d'étendre les propriétés de cet objet à un lot ou à une population.
La reproduction du rapport n'est autorisée que sous la forme de fac-similé intégral.
Pour déclarer ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

RAPPORT D'ESSAI

Institut Technologique F.C.B.A.

DOSAGE du BORE



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

PÔLE DES LABORATOIRES BOIS



Chimie Ecotoxicologie



Siège social
10, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris
Tél +33 (0)1 40 19 49 19
Fax +33 (0)1 43 40 85 65

Bordeaux
Allée de Boutaut - BP 227
33028 Bordeaux Cedex
Tél +33 (0)5 56 43 63 00
Fax +33 (0)5 56 43 64 80

www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00017
APE 731 Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Rapport d'essais n°402/10/1111D/1 et 2 du 2 Septembre 2010

Dosage du bore dans deux échantillons de sols

BUREAU SHE
Mme Sarah BERTAUX

9 Boulevard Henri Jacquement
Parc d'Activités Péri-Ouest
24430 MARSAC SUR L'ISLE

Ce document comporte 3 pages de rapports d'essais. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Toute communication relative aux résultats de prestations d'essais de FCBA est soumise aux termes de l'article 13 des Conditions Générales de vente. Les résultats mentionnés dans ce rapport d'essais ne sont applicables qu'à la substance d'essais remise au laboratoire et telle qu'elle est décrite dans le présent document. Les substances d'essais seront détruites 2 mois après la date de l'expédition du rapport d'essai.

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement



BUREAU SHE

Bordeaux, le 2 Septembre 2010
Rapport d'essais n°402/10/1111D/1 et 2

Objectif et description de l'essai

Recherche de Bore (B) dans 2 échantillons de sols.

La méthode de dosage utilisée est l'ICP-OES selon le protocole CTBA CHIMIE n°003 pour les sols.

Laboratoire chargé des essais : Laboratoire de Chimie-Ecotoxicologie FCBA

Technicienne chargée des essais : Axelle ROUZIES

Date d'exécution des essais : Du 16 au 31 Août 2010

Description de la substance soumise à essais

N° de dossier : 10/1111D

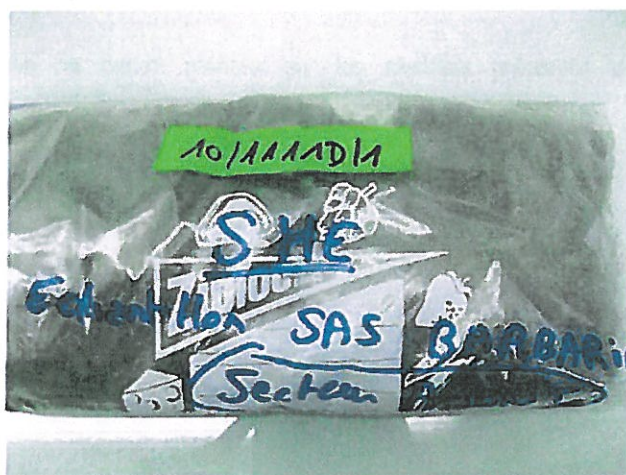
Nature du prélèvement :

Référence demandeur	Référence laboratoire	Description de l'élément d'essai
SAS BARBARIE Secteur Amont	10/1111D/1	Sol
SAS BARBARIE Secteur Aval	10/1111D/2	Sol

Prélèvements effectués par : Non précisés

Date du prélèvement : Non précisée

Date de réception des échantillons au Laboratoire Chimie-Ecotoxicologie FCBA : 28 juillet 2010



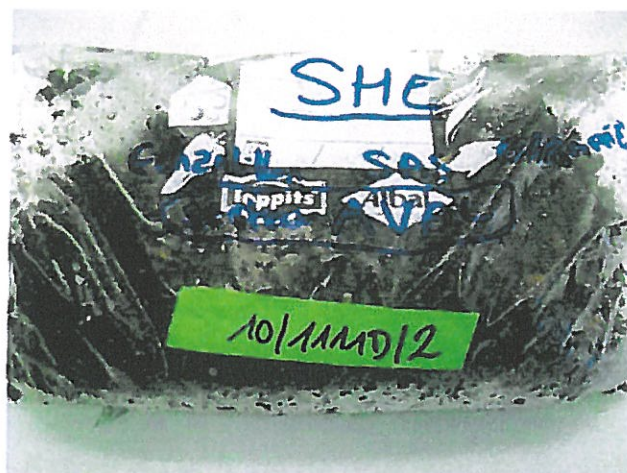
Photographie n°1 : Echantillon référencé 10/1111D/1



BUREAU SHE

Bordeaux, le 2 Septembre 2010

Rapport d'essais n°402/10/1111D/1 et 2



Photographie n°2 : Echantillon référencé 10/1111D/2

Résultats

Les résultats sont exprimés en milligrammes d'élément par Kilogramme de matière sèche (mg/Kg MS)

Référence dossier	Référence laboratoire	Bore	Unité Résultat
SAS Barbarie Secteur Amont	10/1111D/1	21,9	mg/kg MS
SAS Barbarie Secteur Aval	10/1111D/2	18,9	mg/kg MS

Avis et Interprétations

Aucun avis ni interprétations ne seront réalisés sur les résultats présentés dans le rapport d'essai n°402/10/1111D/1 et 2 du 2 Septembre 2010.

Axelle ROUZIES

Technicienne
du Laboratoire de Chimie

Stéphane LEGAY

Responsable Technique
du Laboratoire de Chimie

Extrait de la fiche de données de sécurité
du produit de préservation du bois

SINESTO B

Nom du produit: **SINESTO B**

Date d'impression: 06.11.1995/ewa

Date de révision: 20.06.1994/ewa

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la préparation

Nom du produit
SINESTO B

1.2 Identification du fabricant, de l'importateur ou de tout autre fournisseur

1.2.1 Fournisseur

Boîte postale
Code postal
Téléphone
Télécopie

Dr. Wolman GmbH	
Dr.-Wolman strasse 31-33	
D-76547 Sinzheim, Germany	
Tel +49 7221 800 0	Fax +49 7221 800 290
BASF OY WOLMAN DIVISION, FIN-45701 Kuusankoski	
tel +358-5-311 0420	fax +358-5-311 0424 FINLAND

1.2.3 Nom et adresse de qui informer en cas d'urgence

Finnish Chemicals Oy, PO Box 111, FIN-45701 KUUSANKOSKI, FINLAND

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

2.1 Nature chimique de la substance

Solution aqueuse de sels organiques et inorganiques

2.2 Composants dangereux

2.2.1 CAS-No.	2.2.2 Nom chimique de la substance	2.2.3 % en poids	2.2.4 Phrases de risques
80011-31-8	Chlorure de triméthylcocoammonium	14 %	Xi; R:22-36/38-43
	Sel de sodium d'acide de 2-ethylhexanoic	26 %	-
1303-96-4	Borax Na ₂ B ₄ O ₇ · 10 H ₂ O	5,2 %	-

DL50/orale/rat = 2660 mg/kg

2.2.6 Autres Informations

2-ETA = Acide de 2-ethylhexanoique CAS 149-57-5 Xi; R36/38

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Conseils généraux

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin en consultation.

4.3 Contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

4.4 Contact avec les yeux

Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.5 Ingestion

Rincer la bouche. Boire immédiatement beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Appeler immédiatement un médecin.